

CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 2 : Formation professionnelle et apprentissage

Fonctionnement

Chapitre 932 : Enseignement, Formation professionnelle, apprentissage et emploi
Code Fonctionnel 251 : Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi
Programme 25001 : Mesures d'insertion professionnelle
Action 12500102 : Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

Texte de l'amendement :

L'action suivante "Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées" est abondée de 0,5 M€ en autorisations d'engagement et 0,44 M€ en crédits de paiement.

Cet amendement est gagé en AE et en CP sur le chapitre 932 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » ; Code fonctionnel 256 « Autres » ; Programme 25010 « Écoles de production » ; Action 12501002 « Écoles de production ».

Exposé des motifs de l'amendement :

RÉTABLIR LE SOUTIEN RÉGIONAL AUX GROUPEMENTS DE CRÉATEURS

Les groupements de créateurs et leur tête de réseau visent à développer l'autonomie et à favoriser l'insertion professionnelle et sociale par la création d'activités au travers de pratiques professionnelles fondées sur l'entrepreneuriat et la pédagogie de projet.

Pour le budget primitif 2024, l'exécutif régional a annoncé supprimer la subvention allouée aux groupements de créateurs. Cette décision participe à l'ensemble de celles déjà prises depuis un an qui consistent à casser le service public d'insertion et de formation professionnelle (Espaces Dynamiques d'insertion, Missions locales, lycées professionnels, etc.).

Au regard de cette situation, **les élu-es du groupe Pôle Écologiste demandent une revalorisation de 0,5 M€ AE et CP pour maintenir le soutien régional aux groupements de créateurs.**

Le Président du groupe :



Kader Chibane

Conseil régional
Pôle Écologiste

CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 2 : Formation professionnelle et apprentissage
Fonctionnement

Chapitre 932 : Enseignement, Formation professionnelle et apprentissage
Code Fonctionnel 256 : Autres

Création d'un programme : rémunération des stagiaires et volontaires des JOP
Création d'une nouvelle action : rémunération des stagiaires et volontaires des JOP

Texte de l'amendement :

Le programme et l'action suivante "rémunération des stagiaires et volontaires des JOP" sont créés et abondés de 32 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement gagés :

- **de 20,1 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement** sur le chapitre 932 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » ; Code fonctionnel 223 « Lycées privés » ; Programme 22012 « Lycées privés forfait d'externat "matériel " et "personnel " » ; Action 12201201 « Lycées privés forfait d'externat "matériel " ».
- **de 11,9 M € en autorisations d'engagement et crédits de paiement** sur le chapitre 932 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » ; Code fonctionnel 223 « Lycées privés » ; Programme 22012 « Lycées privés forfait d'externat "matériel " et "personnel " » ; Action 12201202 « Lycées privés forfait d'externat "personnel " ».

Exposé des motifs de l'amendement :

**DONNER UN CADRE JURIDIQUE PROTECTEUR AU STATUT DES VOLONTAIRES DU
TOURISME**

Depuis 2016, la Droite régionale a renforcé son action en faveur du tourisme, notamment avec la création et le recrutement de jeunes « volontaires du tourisme ».

Avec l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris, la Région Ile-de-France a accru ses dispositifs en faveur du sport et du tourisme et entend donc prendre appui sur les "Volontaires du Tourisme", dont les missions sont, en complément des équipes permanentes, d'accueillir, informer et orienter les touristes dans les principaux sites touristiques et de loisirs du territoire.

En effet, dans le règlement d'intervention, l'exécutif régional indique vouloir "*mener une expérimentation pour valoriser les opportunités (stage, emploi, formation) offertes par le secteur du tourisme en Île-de-France auprès des jeunes issus des quartiers populaires (tous niveaux de qualification confondus) avec pour objectif de favoriser l'égalité des chances, en s'appuyant en partie sur le dispositif Volontaires du tourisme et sur les nombreuses opportunités du secteur du tourisme, notamment les JOP 2024 et la coupe du monde de rugby 2024*".

Si cette expérience est présentée par la Région comme valorisante au plan personnel et professionnel, il nous semble que la juste considération du travail fourni passe ni plus ni moins par un statut de salarié-e ou de stagiaire ainsi qu'une rémunération *ad hoc* et non pas par celui de volontaire qui précarise leur situation.

C'est dans ce contexte que nous demandons la création d'un programme et d'une action dédiée, avec un budget propre, afin de rémunérer à leur juste valeur les volontaires du tourisme.

Le Président du groupe :

Kader Chibane



Conseil régional
Pôle Écologiste

CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 2 : Formation professionnelle et apprentissage
Fonctionnement
Chapitre 932 : Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
Code Fonctioennel 256 : Autres
Programme 25011 : Orientation et accompagnement des jeunes
Action 12501103 : Structures d'insertion des jeunes

Texte de l'amendement :

Le programme et l'action suivante "Structures d'insertion des jeunes" sont abondés de 5 M€ en autorisations d'engagement et 5 M€ en crédits de paiement.

Cet amendement est gagé en AE et en CP sur le chapitre 930 « Services Généraux » ; Code fonctionnel 20 « Administration Générale de la collectivité » ; Programme 02004 « Frais de fonctionnement administratif et de l'entité » ; Action 10200401 « Loyers et charges locatives ».

Exposé des motifs de l'amendement :

STOPPONS LES CHOIX POLITIQUES DÉLÉTÈRES DE LA DROITE RÉGIONALE EN MATIÈRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR NOS JEUNES

Depuis juillet 2022, la Droite régionale a profité de la fin des conventions pluriannuelles - fixant des objectifs et actions territorialisées en termes de formation et d'insertion professionnelle, mais aussi d'orientation et d'emploi - avec les acteurs et partenaires régionaux pour remettre à plat l'ensemble de sa politique.

Démantèlement des Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI), désengagement massif du financement des missions locales et suppression de la subvention régionale accordée à l'Association Régionale des Missions Locales (ARML), fermeture de lycées professionnels, baisse des subventions aux Écoles de la Deuxième chance (E2C), suppression du CARIF-OREF Défi Métiers (acteur incontournable de recensement et de mise en relation des partenaires de ces secteurs)... La liste des dispositifs auxquels la Droite régionale s'attaque ne cesse de s'allonger.

L'exécutif régional a justifié les fermetures de ces structures au motif qu'elles auraient un "*problème d'efficacité*" et inséreraient un nombre insuffisant de jeunes, justifiant selon lui une refonte complète des modalités de financement. Pourtant, des évaluations quantitatives ont émis des bilans positifs de ces structures sur leur accompagnement des publics spécifiques.

Depuis huit ans, la Droite régionale détricote et casse nos services publics éducatifs et d'insertion mettant réellement en danger l'avenir de nos jeunes.

Par cet amendement, et en augmentant de fait les crédits dédiés aux structures d'insertion des jeunes, nous demandons à l'exécutif de revenir sur l'ensemble de ces choix politiques délétères en réattribuant l'ensemble des subventions retirées aux structures d'insertion professionnelle qui ont une expertise et mènent un travail remarquable auprès de nos jeunes.

Le Président du groupe :



Kader Chibane

Conseil régional
Pôle Écologiste

CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 2 : Formation professionnelle et apprentissage
Fonctionnement

Chapitre 932 : Enseignement, formation professionnelle, apprentissage et emploi
Code Fonctionnel 253 : Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi
Programme 25003 : Formations qualifiantes et métiers
Action 12500301 : Formations qualifiantes et métiers

Texte de l'amendement :

Le programme et l'action suivante "Formations qualifiantes et métiers" sont abondés de 1 M€ en autorisations d'engagement et 1,6 M€ en crédits de paiement.

Cet amendement est gagé en AE et en AP sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » ; Code fonctionnel 34 « Vie sociale et citoyenne » ; Programme 34003 « Projets de territoires Jeunesse et Développement social » ; Action 13400305 « Jeunesse et promesse républicaine ».

Exposé des motifs de l'amendement :

REmplir nos obligations en matière de formation des personnes sous main de justice

Depuis 2015, les Régions ont en charge l'organisation et le financement des formations professionnelles, pré-qualifiantes et qualifiantes, des établissements pénitentiaires en gestion publique situés sur leur territoire. C'est une de leurs compétences obligatoires en matière de formation continue. **Les études le montrent : l'accès à une formation pour les personnes sous main de justice est le principal levier de prévention de la récidive.**

Depuis 2019, le dispositif de formation des personnes sous main de justice reste stable et ne connaît que quelques augmentations. Ainsi, depuis 2019, ce dispositif ne forme que 900 personnes par an. Pour 2024, l'exécutif régional annonce financer 1 000 personnes. Le budget dédié est ponctionné sur la ligne "Formations qualifiante et métiers", mais avec la modification de la nomenclature en M57, il ne nous est pas possible de savoir de combien est dédiée l'aide régionale pour le financement des formations des personnes sous main de justice.

C'est dans ce contexte que **nous demandons d'ores et déjà une hausse du budget alloué afin de garantir la hausse du nombre d'entrées en formation.** La formation des détenus et personnes sous main de justice est un droit et une obligation pour la Région.

Le Président du groupe :



Kader Chibane

CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 2 : Formation professionnelle et apprentissage

Fonctionnement

Chapitre 932 : Enseignement, Formation professionnelle, apprentissage et emploi
Code Fonctionnel 256 : Autres

Création d'un programme : Expérimentation de médiateurs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Création d'une nouvelle action : Expérimentation de médiateurs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Texte de l'amendement :

Le programme et l'action suivante "Expérimentation de médiateurs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville" sont créés et abondés de 10 M€ en autorisations d'engagement et 10 M€ en crédits de paiement.

Cet amendement est gagé en AE et CP sur le chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » ; Code fonctionnel 34 « Vie sociale et citoyenne » ; Programme 34003 « Projets de territoires Jeunesse et Développement social » ; Action 13400305 « Jeunesse et promesse républicaine ».

Exposé des motifs de l'amendement :

CESSER LE TOUT SÉCURITAIRE ET REMETTRE DE L'HUMAIN DANS NOS QUARTIERS POPULAIRES

Alors que les phénomènes de rixes et de tension entre nos jeunes augmentent dans les départements franciliens, la réponse de l'exécutif régional reste purement sécuritaire (installation de vidéo-surveillance dans les villes ou armement des policiers municipaux) ou en proposant des actions qui n'ont aucune portée pour apaiser les conflits (comme l'organisation des battles de la promesse républicaine).

À nouveau, les politiques régionales ne participent pas à "aller-vers" les jeunes des quartiers populaires et la suppression des services publics de proximité dans ces quartiers renforcent ce sentiment d'abandon et de défiance vis-à-vis de notre démocratie.

C'est pourquoi, les élu·es du Pôle Écologiste souhaitent - en lieu et place du financement de vidéo-surveillance - de lancer une expérimentation de déploiement de présence humaine dans les quartiers prioritaires de la ville, sur le modèle des emplois tremplins, qui permettrait :

- d'accompagner les élèves (collégien·nes, lycéen·nes, apprenti·es, étudiant·es) dans l'élaboration et la réalisation de leur projet professionnel et personnel ;
- un accompagnement numérique dans les établissements scolaires afin de sensibiliser et prévenir des risques des réseaux sociaux et préconiser les bons usages et décryptage de l'information ;
- d'apporter une éducation à la citoyenneté, un apprentissage de la vie en société ;
- développer des médiateurs de rue (aide des personnes âgées dans leur démarche administrative, trouver le service public le plus proche, discuter avec les jeunes, favoriser l'accès aux droits et aux services, etc.) ;
- développer les médiateurs d'insertion en allant chercher les jeunes qui ne poussent pas la porte des missions locales ;
- participer à remettre du lien social et une régulation sociale qui vise à favoriser le "mieux vivre ensemble" dans nos quartiers ;
- d'être un levier pour les projets professionnels et permettre la création d'autres emplois dans nos quartiers, apporter un soutien à l'ingénierie des projets.